

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 02.124

L'An Deux Mille Deux, le 30 août à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

23 AOUT 2002

DATE D'AFFICHAGE

23 AOUT 2002

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOURGEOIS, DENIS, Adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes CROUE, DACOSTA, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, Melle LABEYRIE, M. LIBOUBAN, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Conseillers

ETAIENT REPRESENTES : M. BOISNARD représenté par Mme MONTRON
M. CHABANEAU représenté par M. LE GUEUT
Mme COURTIN représentée par Mme CROUE
Mme DOUMECQ représentée par M. BOURGEOIS
Melle ISENDICK représentée par Mme GEOFFROY
Melle TURPIN représentée par Mme GRAMMATICO
M. MERLE représenté par Mme JOLY

ABSENTS-EXCUSES : NEANT

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 33

Mlle LABEYRIE a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : GARE INTERMODALE - MAITRISE D'OUVRAGE

VOTE : UNANIMITE

Par délibération en date du 6 février 2001, la Ville avait accepté d'assurer la maîtrise d'ouvrage de la réalisation de la gare intermodale de ROYAN.

Or la Communauté d'Agglomération du Pays Royannais possède la compétence "transports" et il conviendrait en conséquence de lui confier ladite maîtrise d'ouvrage.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 février 2001,
- Considérant que la Communauté d'Agglomération du Pays Royannais dispose des compétences en matière de transport,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE :

- de solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays Royannais le transfert de la maîtrise d'ouvrage envers cette dernière pour la réalisation de la gare intermodale de ROYAN.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 3 septembre 2002
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS